



Equipements antenne râteau

Par cosette

Bonjour,

lorsque je suis arrivé dans cette maison en location il n'y avait pas d'antenne car le propriétaire l'a enlevé et coupé les fils, j'ai fait poser à mes frais une antenne râteau.

j'avais souvent des pannes ça revenait le lendemain.

je suis sans tnt depuis lundi matin 11 juillet, c'est la panne complète j'ai réussi à joindre un antenniste qui peut se déplacer mercredi 20 juillet, le propriétaire est au courant

j'attends le technicien si la réparation est dû au propriétaire il sera prévenu je trouve pas normal de laisser ses locataires retraités 10 jours sans télévision rien ne fonctionne même pas internet donc je patiente sagement qu'en pensez-vous merci de m'avoir lue cordialement cosette à bientôt

Par AGeorges

Bonjour Cosette,

Je suppose que vous êtes seule locataire dans une maison.

A l'entrée dans votre logement, vous auriez dû vérifier s'il y avait des prises télé ou pas.

Quand il y a des prises télé non masquées, le coût de l'antenne est à la charge du propriétaire. En principe, le bail de location doit mentionner le type d'équipements qui est inclus dans la maison.

Quand rien n'est prévu et qu'il n'y a pas de prise, vous avez le "droit à l'antenne", que le propriétaire ne peut pas empêcher. Mais c'est vous qui devez payer l'installation, comme vous l'avez fait.

Dans votre cas, dès lors que le propriétaire n'est pas directement concerné par l'antenne et son fonctionnement, je ne vois pas pourquoi la responsabilité de sa maintenance lui incomberait. Donc vérifiez bien votre bail.

En pratique, quand vous ne recevez plus, la seule technique est soit d'attendre un peu (il y a parfois des pannes sporadiques, liées à un orage ou autre), et cela revient tout seul. Sinon, votre antenne peut avoir bougé, une cigogne peut l'avoir endommagée, ou tout autre incident et seul un antenniste pourra vous dépanner. Vous avez donc fait ce qu'il fallait, il ne reste que la patience.